



وزارة الفلاحة، التنمية الريفية و الصيد و البحري
مجمع تلمين المنتجات الفلاحية
Groupe Valorisation des Produits Agricoles
« GVAPRO »
Spa au Capital Social de 165.340.000 DA

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
NATIONAL ET INTERNATIONAL
N°01/19**

Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat public-privé, le Groupe Valorisation des Produits Agricoles « GVAPRO » lance un appel à manifestation d'intérêt national et international pour la création d'une joint venture, en association entre des partenaires privés nationaux (ou partenaires étrangers) et les EPE fermes pilotes, relevant de son portefeuille.

Ce partenariat, ouvert aux investisseurs professionnels nationaux et étrangers, sera effectué conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les articles 58 et 62 de l'Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.

Il est entendu que les terres et les bâtiments de production, rattachés à ces fermes, sont et demeureront la propriété de l'Etat ; ils sont mis à la disposition des EPE fermes pilotes par voie de concession conformément aux dispositions du décret-exécutif n° 11-06 du 10 janvier 2011, précisant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat, affectées ou rattachées à des organismes et aux établissements publics.

La société commune à créer disposera de la concession.

L'appel à manifestation d'intérêt se déroulera en deux phases :

- Formulation des manifestations d'intérêt
- Et soumissions proprement dites.

Les investisseurs intéressés, personnes physiques et/ou morales, pourront, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale, se présenter au Groupe GVAPRO à l'adresse indiquée ci-dessous, pour le dépôt sous plis fermé d'une manifestation d'intérêt accompagnée de :

- Un document attestant des références techniques, professionnelles et managériales du manifestant d'intérêt,
- Et une attestation de capacités financières établie par la banque du candidat ou une attestation bancaire lui certifiant son accompagnement dans son projet d'investissement.

A l'issue de l'examen des dossiers de présentation des manifestations d'intérêt, les candidats retenus dans la short liste seront invités à retirer le cahier des charges qui fixe le cadre général de la procédure de partenariat Public-Privé des Fermes Pilotes.

Les investisseurs intéressés peuvent prendre connaissance des fiches techniques de références des Fermes Pilotes proposées au partenariat Public-Privé en consultant le site web du Groupe GVAPRO, ainsi que celui du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche :

- www.gvapro-dz.com
- www.minagri.dz.

Groupe Valorisation des Produits Agricoles
« GVAPRO »
22, Rue des Fusillés du 17 Mai 1957
EL-ANASSER -ALGER-
ALGERIE

El Moudjahid/Pub

ANEP 1916100211 du 28/01/2019

nvier 2019